MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

REGLEMENT DE CONSULTATION

AGRANDISSEMENT ET REAMENAGEMENT DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONT-LOZERE

Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes Mont-Lozère

Date limite de réception des candidatures :

Date et heure limites de réception : lundi 23/11/2026 à 12h

SOMMAIRE

1. Objet du marché....3
2. Lieu de la prestation....3
3. Procédure de passation....3
4. Nomenclature....3
5. Délai de validité des offres....4
6. Délai d'exécution....4
7. Forme juridique du groupement candidat / sous-traitance....4
8. Mode de règlement et modalité de financement....4
9. Dossier de consultation....4
10. Présentation des candidatures et des offres....5
11. Variantes....6
12. Complétude des offres....6
13. Dépôt des soumissions....6
14. Sélection et jugement des offres....7
15. Négociation....8
16. Point de contact....9
17. Voies et délais de recours....9

1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet la désignation d'un maître d'œuvre chargé d'une opération d'agrandissement et de réaménagement du siège de la Communauté de communes Mont-Lozère, situé au Bleymard, sur la commune de Mont-Lozère et Goulet.

L'opération comprend notamment l'extension du garage technique, la création d'une salle de conseil communautaire, de bureaux et d'espaces d'archives, l'aménagement de vestiaires pour les agents techniques, la création d'une chaufferie équipée d'une chaudière à granulés de bois, la création d'une salle d'archive, le réaménagement des locaux de la France Services et la transformation d'une salle de réunion en réfectoire.

Le contenu détaillé du programme et les missions attendues du maître d'œuvre sont précisés dans les pièces techniques du marché.

2. Lieu de la prestation

Les travaux se situent sur route du Mont-Lozère, Le Bleymard, commune de Mont-Lozère et Goulet (48190).

3. Procédure de passation

Le présent marché est un marché public de maîtrise d'œuvre, passé en procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 alinéa 1 du Code de la Commande Publique.

Le marché est soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE, arrêté du 30 mars 2021).

Conformément aux dispositions de l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les candidats ayant remis une offre, ainsi que la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

4. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Codes principaux	Description
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification
71221000-3	Services d'architecte pour les bâtiments
71310000-4	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction
71520000-9	Services de supervision des travaux

5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

6. Délai d'exécution

Le marché prend effet à compter de sa notification et s'achève à l'issue des obligations contractuelles du maître d'œuvre, notamment celles relatives à l'assistance pendant la garantie de parfait achèvement.

7. Forme juridique du groupement candidat / sous-traitance

Aucune forme juridique particulière n'est imposée aux groupements d'opérateurs économiques. En application de l'article R. 2142-22 du Code de la commande publique, le groupement pourra être conjoint ou solidaire.

Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plusieurs groupements pour un même marché.

Le candidat peut recourir à la sous-traitance dans les conditions prévues par les articles L. 2193-1 et suivants du Code de la commande publique. Il devra identifier, dans son offre, les sous-traitants connus à la date de remise de celle-ci, ainsi que les prestations dont la sous-traitance est envisagée. La déclaration de sous-traitance pourra être établie au moyen du formulaire DC4.

8. Mode de règlement et modalité de financement

Les prestations seront financées sur le budget principal de la Communauté de communes Mont-Lozère, par fonds propres et par subventions publiques, notamment de l'Etat.

Le règlement interviendra par mandat administratif, dans un délai global de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement conforme, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et du CCAG-MOE.

Les factures devront être déposées via la plateforme Chorus Pro.

9. Dossier de consultation

Le dossier de consultation est intégralement téléchargeable sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.midilibre-marchespublics.com.

- Les formulaires DC1 et DC2
- Le présent règlement de consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- Le livrable du projet d'aménagement de la France Services.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Les candidats ayant déjà déposé une offre seront informés de la modification du dossier.

10. Présentation des candidatures et des offres

Le soumissionnaire peut présenter pour le présent marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un groupement.

Les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants :

1.1. Pièces de la candidature

A. **Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :**

- Déclaration sur l'honneur signée pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

B. **Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.
- Une liste de références de missions de maîtrise d'œuvre comparables.
- Une présentation des compétences et qualifications professionnelles disponibles au sein de l'équipe candidate.

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 et DC2.

Si le candidat, de création récente, est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité, l'un des renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

1.2. Pièces de l'offre

- L'Acte d'Engagement complété, daté et signé ;
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF), détaillant la répartition des honoraires par élément de mission ;
- Un mémoire technique, présentant :

 - ✓ la méthodologie générale proposée pour la réalisation des différentes phases de la mission, en précisant notamment la compréhension du programme et les dispositions envisagées pour respecter les objectifs de l'opération, les délais et l'enveloppe financière prévisionnelle ;
 - ✓ l'organisation de l'équipe affectée à l'opération, la répartition des rôles et responsabilités entre ses membres, ainsi que les modalités de coordination des différents intervenants ;
 - ✓ les dispositions envisagées pour assurer la continuité de l'activité des services pendant les travaux, notamment en matière de phasage, de sécurité, de gestion des accès et de limitation des nuisances ;
 - ✓ l'organisation proposée pour le suivi de l'exécution des travaux, précisant notamment les modalités de contrôle des ouvrages, la fréquence prévisionnelle des réunions de chantier, le suivi des délais et des coûts, ainsi que les modalités de planification et de coordination des interventions des entreprises.

Le mémoire technique devra être suffisamment précis pour permettre à la Communauté de communes Mont-Lozère d'apprécier la qualité et la pertinence de l'offre au regard des critères de jugement définis au présent règlement de consultation.

11. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

12. Complétude des offres

En application de l'article R.2152-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de compléter ou de régulariser leur candidature ou leur offre dans un délai maximal de 10 jours.

13. Dépôt des soumissions

Les offres doivent être transmises exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur : http://www.midilibre-marchespublics.com.

- Date limite de remise des offres

Les candidatures et offres doivent être déposées au plus tard le lundi 23 novembre 2026 à 12h00 (heure de Paris – GMT+01:00).

Toute soumission parvenue après cette date sera automatiquement rejetée.

- Copie de sauvegarde

Une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les délais impartis, sur support papier ou sur support physique électronique, dans un pli scellé portant obligatoirement la mention :

« Copie de sauvegarde »,
le nom du candidat,
et la référence de la consultation.

- Format et signature électronique

Aucun format spécifique n'est imposé, mais les documents doivent être fournis dans des formats communément lisibles.

La signature électronique n'est pas exigée lors du dépôt de l'offre. Seul l'attributaire sera invité à signer les documents contractuels.

- Sécurité des fichiers

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

- Assistance plateforme

Pour toutes questions techniques quant à l'utilisation de la plateforme (configuration des postes, prérequis techniques, modalités d'enregistrement, frais d'accès au réseau, etc.) et pour l'assistance, les candidats se rapporteront en priorité à la page « Assistance » dans la rubrique « Pratique » de la plateforme midilibre-marchespublics.com.

14. Sélection et jugement des offres

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour

évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les offres des candidats seront notées sur 100 points. Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, la Communauté de Communes Mont-Lozère prendra en compte les critères d'attribution suivants :

Critère 1 : Valeur technique - 40 points

La valeur technique sera appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat et décomposée comme suit :

- Méthodologie générale proposée – 30 points

Pertinence de la méthodologie proposée pour les différentes phases de la mission, compréhension du programme et des enjeux de l'opération, prise en compte des objectifs et de l'enveloppe financière prévisionnelle, organisation du suivi des travaux, modalités de contrôle de leur exécution, suivi des délais et des coûts, organisation des réunions de chantier, coordination des intervenants et accompagnement jusqu'à la réception des travaux.

- Organisation de l'équipe – 10 points

Adéquation des compétences, qualifications et expériences des intervenants avec les missions confiées, répartition des rôles et responsabilités au sein de l'équipe, identification des interlocuteurs, organisation de la coordination entre les différents intervenants et moyens mobilisés pour assurer la continuité et la qualité de la mission.

Critère 2 : Prix – 60 points

Le prix évalué comprend toutes les missions obligatoires du marché, y compris l'OPC si cette mission est effectivement confiée au titulaire.

Le critère prix sera apprécié sur la base du montant total figurant dans l'acte d'engagement.

Suivant la formule $coefficient\ de\ pondération \times \left(\frac{\text{Montant total de la meilleure offre}}{\text{Montant total de l'offre à noter}}\right)$

L'offre ayant obtenu le plus grand nombre de points sera classée première.

15.Négociation

Après une première analyse, le pouvoir adjudicateur pourra négocier l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché. Il est libre de choisir les candidats avec lesquels il souhaite négocier.

La négociation peut notamment porter sur le prix et les éléments techniques de l'offre.

A l'issue de la négociation, les candidats seront invités à présenter une offre de prix définitive intégrant un nouvel acte d'engagement et toute autre pièce utile pour l'appréciation de l'offre.

La Communauté de communes Mont-Lozère se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation pour un motif d'intérêt général, notamment si les offres reçues s'avéraient inacceptables au regard des crédits budgétaires disponibles ou si elles ne permettaient pas de garantir une exécution satisfaisante du service.

16. Point de contact

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leur requête en ligne via le site http://www.midilibre-marchespublics.com.

Communauté de communes Mont-Lozère
Correspondants : Paul Clavel et Nicolas Gaudry
Service administratif
Route du Mont Lozère – Le Bleymard
48190 MONT LOZERE ET GOULET
N° tel : 04.66.31.68.85
Courriel : accueil@ccmontlozere.fr

Une réponse sera alors adressée, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

17. Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
CS 88010
30941 NIMES cedex 09